



Tower "C", Place de Ville
330 Sparks Street
Ottawa, Ontario, K1A 0N5

Le 11 mars 2021

AMENDEMENT No. 8

**Sujet: Demande de proposition T8080-200405
Améliorer la préparation à la cybersécurité des propriétaires ou des exploitants des infrastructures routières du Canada en vue d'une meilleure connectivité et automatiser**

Aucune considération ne sera accordée à tout ajout et/ou changement dû au fait que le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cet addenda.

Nous avons reçu des questions d'un soumissionnaire potentiel en rapport avec la rubrique "Demande de propositions".

L'objectif de ce amendement, à la rubrique "Demande de propositions", vise à dresser un sommaire de toutes les questions et réponses dans le but d'en informer tous les soumissionnaires potentiels.

Question No. 57 :

Au critère de sélection C3 – Ampleur de l'expérience, on peut lire : « 1 point par projet pertinent réalisé au cours des dix dernières années, si le programme de formation comprenait 100 employés ou plus ou s'il était pluriannuel ».

Le Canada acceptera-t-il d'accorder 4 points si les quatre ressources nommées ont acquis une vaste expérience de l'élaboration de documents et de programmes de formation pertinents dans le cadre d'un même projet?

Réponse No. 57:

Les points sont attribués pour chaque exemple de projet fourni, à condition que le soumissionnaire indique clairement comment l'expérience de la ou des ressources proposées s'applique à l'énoncé des travaux. Si les quatre ressources nommées participent à l'élaboration du même programme de formation (et que la pertinence par rapport à l'énoncé des travaux est démontrée), 0,5 ou 1 point serait accordé pour cet exemple.

Question No. 58:

À la tâche 5.3.4.(b) sur les outils d'évaluation des profils actuel et cible de la cybersécurité, on peut lire : « la décision finale sur le format incombe à Transports Canada ». Cela représente un risque important pour le fournisseur si l'entreprise retient les services et les ressources de développeurs de logiciels pour remplir les tâches proposées de développement d'outils, et que le Canada impose ensuite un format d'outil ou un cadre de développement différent.

Le Canada permettra-t-il aux ressources de travailler sur des tâches qui ne sont pas mentionnées dans la proposition, c'est-à-dire des développeurs de logiciels, des experts en tests d'intrusion ou d'autres ressources, selon les besoins?

Réponse No. 58:

Les ressources qui pourraient travailler sur le projet doivent être mentionnées dans la proposition. On encourage les soumissionnaires à inclure les ressources nécessaires pour mettre au point un produit autonome sur un seul ordinateur (c.-à-d. l'ordinateur de l'utilisateur), sans nécessiter de mises à jour ou le soutien du développeur au fil du temps.

On cherche à assurer cette flexibilité pour que la boîte à outils puisse être accessible gratuitement aux utilisateurs et puisse être mise à jour par l'État ou tout utilisateur sans restriction et à un coût minimal.

Conformément à la modification 005, l'exigence du test de pénétration a été retirée de la demande de propositions.

Veillez vous reporter aux sections 5.2.3.1 et 19 de l'annexe A de la demande de propositions pour des dispositions supplémentaires sur la disponibilité et le remplacement des ressources.

Question No. 59:

À la tâche 5.1, on peut lire : « après la réunion de lancement et toutes les semaines (ou selon un calendrier déterminé en concertation avec le responsable technique), il faut actualiser le plan du projet en indiquant l'avancement hebdomadaire de toutes les tâches, de tous les produits livrables et de la répartition des ressources du projet ». Puis, à la tâche E6, on peut lire : « le plan du projet doit préciser les objectifs hebdomadaires d'avancement de toutes les tâches et de tous les produits livrables, ainsi que la répartition des heures de chaque ressource du projet en jours-personnes ».

Le Canada recherche-t-il des points de repère hebdomadaires pour le calendrier, qui pourraient s'élever à plus de 150 éléments de structure de répartition du travail (SRT) programmés ou acceptera-t-il des mises à jour hebdomadaires du calendrier indiquant le pourcentage de l'avancement de la valeur acquise pour chaque tâche?

Réponse No. 59:

Des mises à jour hebdomadaires du calendrier du projet (ou selon ce qui a été déterminé en concertation avec le responsable technique) seront nécessaires. Ces mises à jour indiqueront l'avancement hebdomadaire de toutes les tâches, de tous les produits livrables et de la répartition des ressources du projet. Le pourcentage d'achèvement de chaque tâche est acceptable et le soumissionnaire peut fournir des informations supplémentaires en fonction de son expertise.

Question No. 60:

Pourriez-vous confirmer quel est le maximum de projets que nous pouvons soumettre pour les critères O1 de l'annexe D:

-3 projets maximum (3 projets dans la section O1 + plus de projets dans la section Annexe) ou

-plus de 3 projets dans la section O1

Veillez préciser.

En référence à l'annexe D, critère O1 comme suit:

Au cours des dix (10) dernières années, les ressources proposées du soumissionnaire doivent avoir, collectivement, réalisé trois (3) projets ayant trait à la réalisation d'évaluations de la cybersécurité sur des systèmes d'infrastructures essentielles (p. ex. le secteur des transports, le secteur financier, le secteur de l'énergie) en employant des méthodes ou des normes reconnues, comme la norme ISO27001, le cadre de cybersécurité du NIST ou d'autres normes de cybersécurité appropriées.

Remarque: Cette exigence peut être démontrée par un total de trois projets réalisés par au moins une des ressources proposées. Si différentes ressources sont proposées, elles ne sont pas tenues d'avoir travaillé aux mêmes projets pour que ceux-ci soient pris en considération au titre de l'expérience. Cette exigence doit être démontrée au moyen de sommaires de projet, conformément aux exigences générales.

Réponse No. 60:

Il n'y a pas de nombre maximal d'exemples de projets qui peuvent être soumis. Par contre, la partie technique de l'offre (sans compter le titre, la table des matières, le plan du projet et les CV) ne doit pas dépasser 100 pages selon O8. Les résumés de projet sont inclus dans le nombre total de pages de la partie technique de l'offre, même si ceux-ci apparaissent en annexe.

Le soumissionnaire peut utiliser un sommaire de projet individuel afin de répondre à un ou plusieurs critères obligatoires ou cotés. Le soumissionnaire peut choisir de fournir des sommaires de projet au début de sa proposition et de les citer en référence pour répondre à chacun des critères, tout en apportant des précisions supplémentaires au besoin. Le soumissionnaire évitera ainsi de répéter les mêmes renseignements à plusieurs reprises.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Canada